

# Tirage-Voyage

## La Fondation Collège Bourget

---



### Prix à gagner et règlements

Numéro de licence de la RACJ : L-01325

#### **BILLETS**

Les billets de la loterie « Tirage-Voyage » sont vendus au coût 100 \$ chacun et seront en vente dès le 14 mars 2025 jusqu'au 28 mai 2025.

L'acheteur doit acheter son billet en ligne sur le lien suivant <https://interland3.donorperfect.net/weblink/WebLink.aspx?name=E910174QF&id=25> et inscrire les informations suivantes : nom complet, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

Seulement 300 billets seront disponibles, numérotés de 001 à 300 et chacun d'eux ne donne droit qu'à un seul prix.

Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billets, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci.

Un participant qui achète plus d'un billet, aura une chance par billet de participer au tirage et peut gagner plus d'un prix.

#### **DATE DU TIRAGE**

Le tirage aura lieu le 29 mai 2025 à 11 h au Collège Bourget, 65 rue Saint-Pierre à Rigaud (Québec) J0P 1P0. Il sera filmé et diffusé en direct sur Facebook.

Lors du tirage au sort, les détenteurs de billets auront la chance de gagner l'un des 3 prix suivants, tirés dans l'ordre :

**3e Tirage: Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : 1 000 \$**

**2e Tirage: Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : 2 500 \$**

**1er Tirage: Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : 5 000 \$**

**TOUS LES CHÈQUES-CADEAUX DE VOYAGE SONT VALIDES UNIQUEMENT AUPRÈS DE VOYAGES GENDRON.**

Les chèques-cadeaux n'ayant pas de date d'expiration, il n'y a aucune restriction concernant les dates de voyage.

**Les gagnants doivent contacter un représentant de l'agence pour la planification du voyage à : 450 373.8747 ou 514 866-8747.**

La date limite pour réclamer son prix est le 23 juin 2025.

Les prix doivent être réclamés auprès de La Fondation Collège Bourget, située au Collège Bourget : 65, rue Saint-Pierre à Rigaud, QC, J0P 1P0, soit en téléphonant au 450-451-0585 ou par courriel au : [fondation@cbourget.ca](mailto:fondation@cbourget.ca).

### **ADMISSIBILITÉ**

Aucune personne n'est exclue de ce tirage. La population, les employés, les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de leur famille peuvent y participer. Le billet officiel est un reçu d'achat. Les acheteurs de billets ont la responsabilité de s'assurer qu'ils les ont bien reçus, car ils devront les avoir en main au moment de réclamer leur prix.

Les acheteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les billets ne peuvent pas être achetés au nom d'une personne mineure. La responsabilité du Licencié est limitée au prix d'achat du billet.

Tous les gagnants doivent fournir deux (2) pièces d'identité dont les renseignements correspondent aux informations inscrites sur le billet et consentir à ce que leur nom et leur photo soient utilisés par le titulaire à des fins publicitaires.

La valeur totale des prix est de 8 500 \$. Un représentant de La Fondation Collège Bourget communiquera avec les gagnants au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel fournis sur lors de l'achat des billets.

### **ACCEPTATION DES PRIX**

En participant à ce tirage, chaque détenteur de billet et chaque gagnant sélectionné acceptent :

- a) de respecter les présents règlements et les décisions qui en découlent;
- b) de libérer et de tenir quitte La Fondation Collège Bourget, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires et ses représentants, de toute responsabilité à l'égard de réclamations et dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au tirage;
- c) de signer un formulaire de bonne réception de prix. Les trois (3) prix seront remis aux trois (3) gagnants par La Fondation Collège Bourget.
- d) Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom et photo à des fins publicitaires relatifs à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

### **ANNULATION DU TIRAGE**

La Fondation Collège Bourget se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent tirage en cas d'événement indépendant de sa volonté qui compromettrait son admiration, sa sécurité, son impartialité ou un déroulement anormal qui causerait préjudice grave, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

## **RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR**

Le présent tirage est entièrement assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels fournis par les acheteurs pour s'y inscrire demeureront confidentiels et ne serviront qu'aux fins de l'administration du tirage lui-même et à la base de données de La Fondation Collège Bourget.

Par l'achat d'un billet de la loterie « Tirage-voyage », vous donnez votre consentement à recevoir par courriel des informations de La Fondation Collège Bourget. En tout temps, vous pouvez vous désabonner de ces envois.

La Fondation Collège Bourget ne peut être tenue responsable de frais additionnels encourus par les services obtenus de *Voyages Gendron*.

Tous les profits seront remis à La Fondation Collège Bourget.

**\*VEUILLEZ NOTER** : selon l'ARC, l'achat d'un billet de loterie n'est pas un don; vous ne recevrez donc pas un reçu fiscal pour le coût du billet.

***Merci de nous aider à soutenir les élèves!***

**Bonne chance à tous!**